

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 435****5 septembre 1996****SOMMAIRE**

Agrifood Holding S.A., Luxembourg . . . . .	page 20856	International Business Factoring S.A., Luxem- bourg . . . . .	20845, 20846
Anica S.A., Luxembourg . . . . .	20838	International Technology Company, S.à r.l., Stras- sen . . . . .	20847
Arial Sporting S.A.H., Luxembourg . . . . .	20859	Inversora Electrica Andina S.A., Luxbg . . . . .	20846, 20847
Cassel S.A., Luxembourg . . . . .	20835	INFRAPLAN, S.à r.l. pour l'Infrastructure et la Pla- nification Urbaines, Luxembourg . . . . .	20844
CDE Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	20834	Isola Bella, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20847
CG Cash Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	20835	Jacana S.A., Luxembourg . . . . .	20848
China Film International Trading S.A., Luxbg . . .	20835	Jebsens S.A.H., Luxembourg . . . . .	20848
Coditel Invest S.A., Luxembourg . . . . .	20835, 20836	Jeigi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20849
COLUFI S.A. Holding, Compagnie Luxembour- geoise de Participations Financières, Mamer . . . . .	20836	Jets Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20847
Condor Services, S.à r.l., Bettange-sur-Mess . . . .	20861	Juwe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20849
Costa Dei Fiore S.A., Luxembourg . . . . .	20836	Kehlen S.A.H., Luxembourg . . . . .	20850
Cregem Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	20836	Kowa S.A., Luxembourg . . . . .	20849
Cregem Immo Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	20837	Latky S.A., Luxembourg . . . . .	20850
Cregem Immo, Sicav, Luxembourg . . . . .	20837	Leiwenger Stuff, S.à r.l., Livange . . . . .	20849
Cregem Investment Advisory S.A., Luxembourg . . .	20837	Lerbach Finanz A.G., Luxembourg . . . . .	20868
Cupidon S.A., Luxembourg . . . . .	20837	L.E.S.S. S.A., Luxembourg . . . . .	20851
Da Silva Frères, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20836, 20837	Lotus Chemicals, S.à r.l., Howald . . . . .	20851
Dickmm Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20838	Luna d'Oro, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20848
DNB Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	20838	Luxdiagnostic, S.à r.l., Bertrange . . . . .	20850
Dolin S.A., Luxembourg . . . . .	20863	Lux Drugstore, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20949
Dyn-Pan International S.A., Luxembourg . . . . .	20839	Luxocom S.A., Luxembourg . . . . .	20851
Eagle Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	20839	Mack II S.A., Luxembourg . . . . .	20852
Ecofisc S.A., Luxembourg . . . . .	20865	Market Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	20872
Econocom Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	20838	Matchem S.A., Luxembourg . . . . .	20852
Ecotecno Investment S.A., Luxembourg . . . . .	20839	Medalux S.A., Luxembourg . . . . .	20852, 20853
Electrocosta, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20839	Meespierson Investments (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	20876
Erda Investments S.A., Luxembourg . . . . .	20840	Mistramer S.A., Luxembourg . . . . .	20853
Esprit Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	20840	Montanor, S.à r.l., Bissen . . . . .	20853
Esprit, Sicav, Luxembourg . . . . .	20839	Nordeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	20853
Euro-Investilux S.A., Luxembourg . . . . .	20840	OFILUX, Omnium Financier Luxembourgeoise S.A.H., Luxembourg . . . . .	20854
European Strategic Investments S.A., Luxembourg . . .	20840	O.G. Consult S.A., Remich . . . . .	20878
Exor Diversified Investments S.A., Luxembourg . . . .	20841	Olympia Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	20854
Faisal Finance (Luxembourg) S.A., Luxbg .20840,	20841	Oogmerk S.A., Luxembourg . . . . .	20854
Fedi S.A., Luxembourg . . . . .	20841	Operadora Electrica Andina S.A., Luxembourg . . .	20855
Financial Help Company S.A., Luxembourg . . . . .	20841	Partalasia S.A., Luxembourg . . . . .	20855
Finpresa S.A., Luxembourg . . . . .	20842	Pirotte, Schaer & Associés S.A., Luxembourg . . .	20855
Fintrag S.A., Luxembourg . . . . .	20842	Plau International S.A., Luxembourg . . . . .	20856
Fondation Luxembourgeoise Raoul Follereau, Eta- blissement d'utilité publique, Luxembourg . . . . .	20861	P.S.M., Personal Sports Management, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .	20854
FP Global Emerging, Sicav, Luxembourg . . . . .	20842	Publicash Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	20855
Fu Lu Shou, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20843	Publifund Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	20856
Garage Bernard Muzzolini S.A., Esch-sur-Alzette . . .	20843	Royal Chine, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20856
GIT International S.A., Luxembourg . . . . .	20843	Safrica Holding S.A., Luxembourg . . . . .	20856
Gran Vatel, S.à r.l., Strassen . . . . .	20844	Sau Fong, S.à r.l., Remich . . . . .	20854
Harazyte S.A., Luxembourg . . . . .	20844		
Hospilux S.A., Luxembourg . . . . .	20844		
IC Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	20842		
Induaiwa AG, Luxembourg . . . . .	20845		
IFINT, Ifi International S.A., Luxembourg . . . . .	20843		

**CDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.598.

## DISSOLUTION

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 14, case 9, que la société anonyme holding CDE INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.598 a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme holding CDE INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Signature.

(21002/210/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**CASSEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 48.640.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASSEL S.A., avec siège social à Senningerberg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 517 du 10 décembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Michel Dibling, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à F-57000 Metz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Senningerberg à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge.

3. Nomination de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Senningerberg à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II de sorte que le deuxième alinea de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg. La durée est illimitée.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir, Messieurs Jean Hoffmann, Pascal Hubert et Mademoiselle Nicole Thommes et du commissaire aux comptes actuel, à savoir DEBELUX AUDIT, S.à r.l.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, à savoir:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg,  
 b) LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI,  
 c) TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, à savoir:  
 LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola, BVI.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, J.-M. Dibling, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 91S, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 1996.

G. Lecuit.

(21000/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CASSEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
 R. C. Luxembourg B 48.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 1996.

G. Lecuit.

(21001/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CG CASH ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
 R. C. Luxembourg B 32.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour CG CASH ADVISORY S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(21003/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CODITEL INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 22.967.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour CODITEL INVEST S.A.*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(21006/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21004/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21005/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 39.245.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 1996*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A., pour une même période.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 juin 1996*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société  
Signature

(21008/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**COLUFI S.A. HOLDING, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES.**

Siège social: Mamer, 20, rue des Merisiers.

R. C. Luxembourg B 6.013.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 99, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Signature.

(21009/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CREGEM ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 30.623.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour CREGEM ADVISORY S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

Signature

Signature

(21010/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21015/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**DA SILVA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21016/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CREGEM IMMO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.768.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour CREGEM IMMO, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(21011/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CREGEM IMMO CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 35.769.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour CREGEM IMMO CONSEIL S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(21012/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CREGEM INVESTMENT ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.180.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour CREGEM INVESTMENT ADVISORY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

(21013/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**CUPIDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.927.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 11 décembre 1995 que Monsieur Emmanuel Famerie, employé privé, demeurant à Messancy, Belgique, a été coopté comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Marc Cheynet de Beaupre, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

Pour extrait conforme

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21014/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**ANICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 27.655.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 1996 et d'une résolution du conseil d'administration du 29 mai 1996, que Monsieur Guy Harles, avocat avoué, demeurant à Luxembourg, a été nommé administrateur de la société et Président du conseil d'administration.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 1996.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21149/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**DICKMM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.715.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 1996*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Kessler et de Madame Denise Vervaeet pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, et aux fonctions de commissaire aux comptes Monsieur Bernard Ewen, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Strassen, pour une même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société  
Signature

(21017/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**DNB INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 27.316.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 69, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour DNB INVESTMENT FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature Signature

(21018/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ECONOCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue Théodore Eberhard.  
R. C. Luxembourg B 25.950.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 janvier 1996 que:

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Georges Verhaegen en qualité de commissaire aux comptes et a nommé Monsieur Bernard Calvignac, en remplacement. Son mandat aura une durée de 6 ans.

Messieurs Willy Beer et Jean-Pierre Lefebvre, administrateurs, ont été révoqués de leur fonction avec effet immédiat et Messieurs Thierry Janssen, administrateur de sociétés demeurant à Ohain (B) et Christian Levie, administrateur de sociétés demeurant à Bruxelles, ont été élus en remplacement pour une durée de 6 ans.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 2 février 1996 que:

Monsieur Roger Brondelet, Président du Conseil d'Administration a présenté sa démission avec effet immédiat.

Que le conseil d'administration a coopté en remplacement, au poste d'administrateur, Monsieur Jean-Paul Becuwe, administrateur de sociétés demeurant à Waterloo (B).

Cette nomination sera soumise à ratification à la prochaine assemblée des actionnaires.

Que Monsieur Thierry Janssen est nommé Président du Conseil d'Administration et administrateur délégué de la société pouvant engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 50, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(21021/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**DYN-PAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.795.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour DYN-PAN INTERNATIONAL S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21019/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**EAGLE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.027.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 49, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

(21020/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**ECOTECNO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.380.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

*Pour ECOTECNO INVESTMENT S.A.*  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(21022/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**ELECTROCOSTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21023/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**ESPRIT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.189.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

**BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG**  
F. Nilles L. Gregoire  
*Mandataire Commercial* *Sous-Directeur*

(21026/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**ERDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 33.551.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juin 1996 que Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur de sociétés, demeurant à Messancy, Belgique, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Hermans, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21025/634/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ESPRIT GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 280, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

F. Nilles

L. Gregoire

Mandataire Commercial

Sous-Directeur

(21027/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**EURO-INVESTILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.566.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1996, le mandat des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, Guy Baumann et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour EURO-INVESTILUX S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21028/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**EUROPEAN STRATEGIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 36.068.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 51, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A.

Succursale de Luxembourg

P. Visconti

L. Gregoire

Mandataire Commercial

Sous-Directeur

(21030/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.  
R. C. Luxembourg B 33.858.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Par mandat  
L. H. Dupong

(21032/259/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Flemming.  
R. C. Luxembourg B 33.858.

Les administrateurs S.E. Muazzam Ali, Omar Abdi Ali, Dr. Mahmoud El-Helw et Dr. Moustafa Hosny ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs en date du 15 mai 1995.

Suivant résolution de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société du 15 mai 1995 ont été élus:

*Membres du Conseil d'Administration*

1) S.A.R. le Prince Mohamed Al.Faisal Al-Saud, administrateur de sociétés, demeurant à Jeddah, Arabie Séoudite, Président du Conseil d'Administration;

2) Monsieur Ziad Rawashdeh, Administrateur de sociétés, demeurant à Jeddah, Arabie Séoudite, Administrateur;

3) Monsieur Ahmed Raçi Özen, Directeur Général d'Assurances, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Les administrateurs ont été élus pour la période d'un an et jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'an 1996.

*Commissaire:*

La société anonyme PRICE WATERHOUSE, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Le commissaire a été élu pour la période d'un an et jusqu'à la clôture de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'an 1996.

FAISAL FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Par mandat

L. H. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21033/259/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.716.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour EXOR DIVERSIFIED INVESTMENTS

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(21031/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FEDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 38.914.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996. Signature.

(21034/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FINANCIAL HELP COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 28.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour FINANCIAL HELP COMPANY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(21035/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FINPRESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.915.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 41, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société  
A. Pirotte

(21036/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FINTRAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.298.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour FINTRAG S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21037/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FINTRAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 22.298.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour FINTRAG S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21038/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FP GLOBAL EMERGING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 30.248.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 5, case 39, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour FP GLOBAL EMERGING, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signature Signature

(21039/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**IC EUROPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires du 23 janvier 1995*

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, la décision de nommer un deuxième gérant.

Est nommé gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre Rodier, ingénieur, demeurant au 39A, Chester Square, S-W1 London.

Luxembourg, le 23 janvier 1995.

Les associés  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21047/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**FU LU SHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21040/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**GARAGE BERNARD MUZZOLINI, Société Anonyme.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Constituée suivant acte reçu par Maître Tony Bernard, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 juillet 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 249 du 26 octobre 1979, modifiée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 26 du 29 janvier 1988, au capital de 1.500.000,- francs.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du premier juin 1996, que:

le conseil d'administration de la société se compose de:

1. Monsieur Bernard Muzzolini, maître-mécanicien, demeurant à Esch-sur-Alzette;
2. Madame Irène Gregorius, épouse de Monsieur Bernard Muzzolini, demeurant à Esch-sur-Alzette;
3. Monsieur Maurice Puliti, mécanicien d'autos, demeurant à Kayl; et
4. Mademoiselle Myriam Muzzolini, étudiante, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Ils sont nommés pour une période de six ans.

Monsieur Roger Linster, expert-comptable, demeurant à Ehnen est nommé commissaire de la société pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 1996.

F. Kessler.

(21041/219/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**GIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.774.

Présents: Mme Luisella Moreschi,  
M<sup>e</sup> Arsène Kronshagen,  
Mlle Sandrine Klusa,

Absent excusé: M<sup>e</sup> Pascale Dumong.

Le conseil d'administration prend bonne note de la démission de l'Administrateur Mlle Sandrine Klusa.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité des voix, en se prévalant des dispositions de l'article 51) alinéa 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 de ne coopter aucune autre personne en son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

L. Moreschi    A. Kronshagen    S. Klusa

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 44, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21042/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**IFINT, IFI INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.004.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour IFINT, IFI INTERNATIONAL S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers                      J.-M. Schiltz

(21048/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**GRAN VATEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21043/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**GRAN VATEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21044/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**HARAZYTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.020.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 1995, la décision du conseil général du 4 avril 1995 de coopter M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, au conseil d'administration, a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1996. Décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Fred Carotti.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour HARAZYTE S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(21045/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**HOSPILUX.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri Schnadt.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 25 avril 1995, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, alors de résidence à Redange-sur-Attert, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(21046/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INFRAPLAN, S.à r.l. POUR L'INFRASTRUCTURE ET LA PLANIFICATION URBAINES,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.206.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée en liquidation INFRAPLAN, S.à r.l. POUR L'INFRASTRUCTURE ET LA PLANIFICATION URBAINES, ayant son siège social à L-1726 Luxembourg, 4, rue Pierre Hertges, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 11.206, constituée par un acte sous seing privé en date du 11 février 1972, publié au Mémorial C, numéro 90 du 22 juin 1972, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date:

- du 28 novembre 1977, publié au Mémorial C, numéro 8 du 16 janvier 1978;
- du 18 septembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 280 du 30 novembre 1979;
- du 29 février 1984, publié au Mémorial C, numéro 90 du 2 avril 1984;

ladite société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentant en date du 12 février 1992, publié au Mémorial C, numéro 334 du 4 août 1992.

L'assemblée se compose comme suit:

1. - CENTRALE DU LAV, A.s.b.l., association sans but lucratif de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-4170 Esch-sur-Alzette, 60, boulevard J.F. Kennedy;

ici représentée par son Président, Monsieur Armand Barnich, retraité, demeurant à L-3448 Dudelange, 19, rue Dicks, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

propriétaire de 6.399 (six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales sur 6.400 (six mille quatre cents);

2. - Monsieur Armand Barnich, prénommé;

propriétaire de 1 (une) part sociale sur 6.400 (six mille quatre cents).

Ladite procuraiton, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit, déclarent représenter l'intégralité du capital social de la société INFRAPLAN, S.à r.l. POUR L'INFRASTRUCTURE ET LA PLANIFICATION URBAINES, prédésignée, et requièrent le notaire instrumentant d'acter, ainsi qu'il suit, leur résolution prise à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

*Résolution*

Les associés décident de nommer comme nouveau liquidateur, Monsieur Armand Barnich, retraité, Président de la CENTRALE DU LAV, A.s.b.l., demeurant à L-3448 Dudelange, 19, rue Dicks, prénommée, en remplacement de Monsieur Robert Theisen, décédé à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1995.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Barnich, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 91S, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

M. Elter.

(21050/210/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INDUAIWA AG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.323.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Madame Birgit Mines-Honneff, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour INDUAIWA AG*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(21049/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INTERNATIONAL BUSINESS FACTORING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS FACTORING S.A., avec siège social à L-1818 Howald, 4/1, rue des Joncs, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 502 du 3 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 1995, publié au Mémorial C, numéro 629 du 11 décembre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg,

et désigne comme secrétaire, Monsieur Dominique Michielis, employé privé, demeurant à Bastogne.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Modification du septième alinéa de l'article 5 des statuts.
- 2) Transfert du siège social de Howald à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
- 3) Modification afférente du second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 4) Démission de l'administrateur, Monsieur Marc Smeesters, et révocation de l'administrateur, Mademoiselle Gaëlle Jadoul.
- 5) Nomination de nouveaux administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Septième alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Howald à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

*Troisième résolution*

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée modifie le second alinéa de l'article 1<sup>er</sup> comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Marc Smeestres, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg, ainsi que la révocation de Mademoiselle Gaëlle Jadoul, employée privée, demeurant à B-1160 Bruxelles, 149, avenue des Traquets, aux fonctions d'administrateurs.

*Cinquième résolution*

Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires et révoqués, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1999:

- Mademoiselle Karine Blaise, secrétaire, demeurant à F-57070 Metz, 33, rue de Colombey.
- Monsieur André Castelli, employé commercial, demeurant à F-54190 Villerupt, 7, rue Verlaine.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Zeimet, C. Henon, D. Michielis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 1996, vol. 498, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 1996.

J. Seckler.

(21051/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INTERNATIONAL BUSINESS FACTORING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 1996.

J. Seckler.

(21052/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INVERSORA ELECTRICA ANDINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.489.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour INVERSORA ELECTRIA ANDINA S.A.*

**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(21054/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INVERSORA ELECTRICA ANDINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.489.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour *INVERSORA ELECTRICA ANDINA S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

J.-M. Schiltz

(21055/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**INTERNATIONAL TECHNOLOGY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21053/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ISOLA BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21056/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ISOLA BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21057/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ISOLA BELLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 mai 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21058/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**JETS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 33.555.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juin 1996 que Monsieur Emmanuel Famerie, administrateur de sociétés, demeurant à Messancy, Belgique, a été nommé Administrateur en remplacement de Monsieur Guy Hermans, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 juin 1996.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21062/634/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**JACANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.758.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Baumann et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

Pour JACANA S.A.  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21059/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**JEBSENS S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 34.483.

*Extract of the minutes of the board of directors of JEBSENS S.A.,  
held on 8th March 1996*

It was resolved that:

1. Mr John Kleven having tendered his resignation as a Director of the Company, to accept his resignation.
2. Nomination of Mr Arnt Hana, Executive Vice President of KVAERNER AS., residing in Stavanger, Norway, as a Director of the Company.

The election of Mr Hana in place of Mr Kleven has to be ratified at the next Shareholders Meeting.

*Extrait de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de JEBSENS S.A.,  
qui s'est tenue le 8 mars 1996*

Il a été décidé:

1. D'accepter la démission de M. John Kleven de son poste d'Administrateur de la Société.
2. De nommer M. Arnt Hana, Vice-Président Exécutif de KVAERNER AS., demeurant à Stavanger, Norvège, Administrateur de la Société.

La ratification de la nomination de M. Hana nommé en remplacement de M. Kleven ainsi que la question de la décharge à accorder à M. Kleven seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Certified extract

Extrait certifié conforme

A. Jebsen F Montanari  
(Chairman) (Vice Chairman)

E. Solberg J. Kallsson

Sir Graham Day B. Pache

Seen:

J. Kleven

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 49, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21060/520/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUNA D'ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21071/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUNA D'ORO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21072/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**JEIGI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.642.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 44, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour JEIGI HOLDING S.A.  
VECO TRUST S.A.

Signature

(21061/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**JUWE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2269 Luxembourg, 5, rue Origer.  
R. C. Luxembourg B 38.693.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 480, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1996.

Signature.

(21063/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**KOWA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 36.755.

The balance sheet as per February 29th, 1996, registered in Luxembourg, on June 14th 1996, vol. 480, fol. 47, case 11, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on June 17th 1996.

**ALLOCATION OF RESULTS**

- Profit brought . . . . .	USD	441.093,30
- Loss for the financial year . . . . .	USD	(27.096.805,20)
- Loss brought forward . . . . .	USD	(26.655.711,90)

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, June 12th, 1996.

Signature.

(21066/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LEIWENGER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 14, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 de la société, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 73, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Grun

F. Engelberty

(21068/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUX DRUGSTORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21074/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUX DRUGSTORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21075/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.



**L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 40.102.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour L.E.S.S. S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(21069/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LOTUS CHEMICALS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 48.699.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 1996, vol. 480, fol. 40, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ  
Signature

(21070/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUXOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.495.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg en date du 3 juin 1996 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social à Dublin, 38BLeeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour LUXOCOM S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21076/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**LUXOCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.495.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg en date du 5 juin 1995 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul De Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Canach, et des sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, sociétés irlandaises établies à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 5 juin 1995.

Pour LUXOCOM S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21077/646/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**MACK II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 45, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Signatures.

(21078/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**MACK II S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 35.717.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung,  
gehalten am 31. Mai 1996 von 11.00 bis 11.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der vom Abschlussprüfer geprüfte Jahresabschluss zum 31. Dezember 1995, umfassend die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 1995, werden genehmigt.

*Zweiter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für das Geschäftsjahr 1995 Entlastung erteilt.

*Dritter Beschluss*

Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Gewinn von LUF 10.394.226,- wird auf neue Rechnung vogetragen.

*Vierter Beschluss*

Anstelle der aus dem Verwaltungsrat auf eigenen Wunsch ausgeschiedenen Mitglieder, Albert Lampach, Jan Raaijmakers und Carl Scharffenorth, werden Michel Belacchi, Mike Breithoff und Kevin Moody zum Administrateur bestellt, und zwar bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 1996. Die Mandate der übrigen Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 1996 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs  
L. Engel

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 45, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21079/577/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**MATCHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.794.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 44, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour MATCHEM S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(21080/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**MEDALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.497.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg  
en date du 3 juin 1996 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande), ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour MEDALUX S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21081/646/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**MEDALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.497.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg en date du 5 juin 1995 à 11.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul De Geyter, conseiller fiscal, demeurant à Canach, et des sociétés JUMPRUN INVESTMENTS LTD et WINDLINE INVESTMENTS LTD, sociétés irlandaises établies à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll, demeurant à Dublin, Irlande, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 5 juin 1995.

Pour MEDALUX S.A.  
COMFINTRUST S.A.  
Agent domiciliaire  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21082/646/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**MISTRAMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.929.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 39, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(21083/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**MONTANOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7777 Bissen, 9, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 48.230.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Mersch, le 3 juin 1996, vol. 122, fol. 2, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 5 juin 1996.

Signature.

(21084/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 10.405.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1996, vol. 478, fol. 71, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

C. Hellinckx  
notaire

(21085/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**OLYMPIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 5.720.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 480, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Signature.

(21086/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**OFILUX, OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 15B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 1.331.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1996, le mandat des administrateurs MM. Jean-Marc Janodet, Jean Droulers et Robert Hauser a été renouvelé pour une durée de six ans et MM. Jean-Yves Hémerly, Directeur de société, F-Vaureal, et Jean Bodoni, Directeur de Banque, L-Strassen, ont été appelés aux fonctions d'administrateur également pour une durée de six ans.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 7 juin 1996.

OFILUX, OMNIUM FINANCIER LUXEMBOURGEOIS  
Société Anonyme Holding  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21087/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**OOGMERK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 37.898.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 1996, vol. 479, fol. 103, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

Signature.

(21088/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**SAU FONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21099/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**SAU FONG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Remich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 1996, vol. 480, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature.

(21100/604/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**P.S.M., PERSONAL SPORTS MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 40, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg, B 32.453.

Le bilan au 4 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 49, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

(21092/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**OPERADORA ELECTRICA ANDINA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.494.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour OPERADORA ELECTRICA ANDINA S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21089/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**OPERADORA ELECTRICA ANDINA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 48.494.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour OPERADORA ELECTRICA ANDINA S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21090/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**PARTALASIA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.956.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 480, fol. 38, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

*Pour PARTALASIA*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme  
S. Wallers J.-M. Schiltz

(21091/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**PIROTTE, SCHAER & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.857.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 480, fol. 22, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 1996.

*Pour la société*  
A. Pirotte

(21093/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**PUBLICASH ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.214.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour PUBLICASH ADVISORY S.A.*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
Société Anonyme

Signature Signature

(21095/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

---

**PLAU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 49.374.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 480, fol. 43, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juin 1996.

*Pour la société*  
A. Pirotte

(21094/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**PUBLIFUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 45.064.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 1996, vol. 479, fol. 75, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour PUBLIFUND ADVISORY S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

(21096/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**ROYAL CHINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 21, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 28.831.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 1996, vol. 164, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 juin 1996.

Signature  
Gérant

(21097/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**SAFRICA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 24.830.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1996, le mandat des administrateurs, MM. Davide Enderlin, Jean Bodoni, Guy Baumann et Marcello Ferretti, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1997. Monsieur Davide Enderlin a été confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué et de président.

Luxembourg, le 13 juin 1996.

*Pour SAFRICA HOLDING S.A.*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1996, vol. 480, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(21098/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 1996.

**AGRIFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch.

2.- VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, ici représentée par son administrateur-déléguée, Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AGRIFOOD HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposés par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) INTERNATIONAL VECO SERVICES S.A. prédésignée, mille deux cent quarante-six actions . . . . .	1.246
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions . . . . .	4
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Le comparant sub. 1.- est désigné fondateur; le comparant sub. 2.- n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Monsieur Roberto Verga, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano.

b.- Monsieur Edo Gobbi, administrateur de sociétés, demeurant à CH-Lugano.

c.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., ayant son siège à Luxembourg, 8, boulevard Royal.

#### *Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.  
 Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.  
 Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Moreschi, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 1996, vol. 91S, fol. 52, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

C. Hellinckx.

(21120/215/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**ARIAL SPORTING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à 50129 Firenze (Italie), via F. Bartolommei 4, ici représenté par Monsieur Laurent Mosar, maître en droit, demeurant à L-2240 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 8, rue Notre-Dame,

en vertu d'une procuration donnée à Florence, le 29 mai 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2.- Monsieur Laurent Mosar, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée ARIAL SPORTING S.A.H.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 16.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Francesco Olivieri, préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions . . . . .	1.249
2.- Monsieur Laurent Mosar, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cent millions de lires italiennes (100.000.000,- LIT) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital est évalué à la somme de deux millions trente-cinq mille et seize francs luxembourgeois (2.035.016,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Francesco Olivieri, préqualifié;
- 2.- Monsieur Jerry Mosar, maître en droit, demeurant à Luxembourg;
- 3.- Monsieur Arcangelo Rizzuti, administrateur de sociétés, demeurant à Pontedera (Italie).

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

LUXREVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1725 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 28, rue Henri VII.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'an 1996.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Mosar et F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 11 juin 1996, vol. 458, fol. 66, case 6. – Reçu 20.350 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 1996.

F. Molitor.

(21121/223/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU, Etablissement d'Utilité Publique,  
Aide aux Lépreux.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 151, avenue du X Septembre.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1995

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
Immeuble . . . . .	7.832.892,-	Report . . . . .	150.536.614,-
Mobilier . . . . .	1.925.284,-	fonds à dispos. . . . .	582.518,-
Titres . . . . .	61.087,-		
Comptes financiers et fonds déjà affectés étant en attente d'appellation . . . . .	146.518.260,-		
	<u>156.338.260,-</u>		<u>156.338.260,-</u>

DECOMPTE DES RECETTES ET CHARGES 1995

Aide aux lépreux (projets) . . . . .	84.232.502,-	Recettes . . . . .	101.374.884,-
Bulletins d'information et autres informations diverses . . . . .	3.796.258,-		
Affiliations (ILEP et UIARF) . . . . .	2.002.747,-		
Frais de secrétariat, charges et frais de gestion . . . . .	5.229.208,-		
Amortissement . . . . .	895.041,-		
Report . . . . .	5.219.128,-		
	<u>101.374.884,-</u>		<u>101.374.884,-</u>

*Composition actuelle du Conseil d'Administration*

Hilger Jos	Président
Dr. Welter Edouard	Conseiller médical
Hermes Monique	Membre
Hilger Jean	Membre
Sr. Hoffmann Monique	Membre
Ney Arsène	Membre
Ney Marie-Thérèse	Membre
abbé Reuter René	Membre
Thinnes Marcel	Membre
Rosler Emile	Membre

Luxembourg, le 15 avril 1996.

J. Hilger  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 1996, vol. 480, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(21119/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**CONDOR SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Mademoiselle Cathy Van Vyve, avocat, résidant à B-1050 Bruxelles, rue Washington 53, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

– Monsieur Jean Matthys, expert-conseil, demeurant à B-1030 Bruxelles, Heliotropenlaan 24, et  
 – Madame Anne Brys, gérante de société, demeurant à B-1030 Bruxelles, Heliotropenlaan 24,  
 en vertu d'une procuration sous seing privé, faite et donnée à Bruxelles le 5 avril 1996  
 laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera  
 annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée,  
 que ses prédits mandants déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CONDOR  
 SERVICES, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil et l'expertise en marketing et le développement des réseaux de distri-  
 bution pour produits techniques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières  
 et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter  
 ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa  
 participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par  
 lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.  
 Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année; par  
 dérogation la première année sociale commence avec effet rétroactif au 29 janvier 1996 et finira le trente et un  
 décembre 1996.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales  
 de deux mille francs (2.000,-) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1.- Monsieur Jean Matthys, expert-conseil, demeurant à B-1030 Bruxelles, Heliotropenlaan 24, deux cent quarante-huit parts . . . . .	248
2.- Madame Anne Brys, gérante de société, demeurant à B-1030 Bruxelles, Heliotropenlaan 24, deux parts . .	<u>2</u>
Total des parts: deux cent cinquante parts . . . . .	250

de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société  
 ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des  
 associés qui désignent leurs pouvoirs. Le ou les gérants pourront de l'accord des associés déléguer tout ou partie de  
 leurs pouvoirs à de tierces personnes, associées ou non.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net  
 constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.  
 Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées dans la même proportion.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En  
 cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales  
 en vigueur.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont  
 mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement (25.000,-).

#### *Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentés comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant  
 tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les résolutions  
 suivantes:

Est nommée gérante pour une durée indéterminée Madame Anne Brys, prénommée.

La gérante aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Elle pourra en outre commettre sous sa responsabilité des mandataires et leur confier tous pouvoirs de représen-  
 tation de la société envers des tiers, qu'elle estimera utiles.

Le siège social est établi à L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par leurs nom,  
 prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. Van Vyve, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 1996, vol. 91S, fol. 37, case 5. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 1996.

P. Decker.

(21122/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

### **DOLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, avec siège social à Kingston-upon-Thames, Surrey (Royaume-Uni),

ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 mai 1996.

2.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LTD, société de droit britannique, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 mai 1996.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le représentant des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DOLIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet tous investissements et transactions mobilières et immobilières sur le plan international, toutes activités et prises de participations, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille (1.000) actions de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à vingt millions de francs luxembourgeois (LUF 20.000.000,-) par la création et l'émission de quinze mille (15.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un mandataire à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration ou l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- OVERSEAS FILM INVESTMENTS LTD, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- FIDUCIAIRE INTERNATIONAL LTD, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois (LUF 70.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Maître Yves Pirenne, avocat, demeurant à Genève (Suisse),
- b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant à Luxembourg,
- c) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille un.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

DEBELUX AUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille un.

3.- L'assemblée générale délègue la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Maître Yves Pirenne, prénommé.

4.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Ruxton, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 1996, vol. 91S, fol. 30, case 3. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1996.

E. Schlessler.

(21123/227/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**ECOFISC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de Reims.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- DHALA MANAGEMENT CORP., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Romain Schumacher, conseil comptable et fiscal, demeurant à Olm, 11, rue des Prés, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2.- Monsieur Romain Schumacher, prénommé, agissant en son nom personnel.

Laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de ECOFISC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'administration, la gestion, l'assistance, la représentation, le conseil de toutes entreprises, organisations et sociétés, l'étude, la création, la promotion, la réalisation, la surveillance d'affaires de toute nature, de projets économiques, d'investissements, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers.

La société pourra assurer la gestion, la domiciliation, la tenue de livres et de registres, et d'une façon générale exercer toute activité fiduciaire.

La société pourra d'une manière générale faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre V. Dispositions générale

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1997.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- DHALA MANAGEMENT CORP., prénommée, mille cinquante actions . . . . .	1.050
2.- Monsieur Romain Schumacher, prénommé, deux cent actions . . . . .	200
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,- LUF).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée à Luxembourg, 15, rue de Reims.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Romain Schumacher, prénommé.
- b) Monsieur Georges Cloos, docteur en droit, demeurant à Schrassig.
- c) Monsieur Marco Fritsch, juriste, demeurant à Steinfort.

#### *Quatrième résolution*

Est nommé commissaire:

- Monsieur Robert Elvinger, expert comptable, demeurant à Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Romain Schumacher, prénommé, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Schumacher, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 1996, vol. 399, fol. 39, case 11. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 juin 1996.

E. Schroeder.

(21124/228/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**LERBACH FINANZ A.G., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsten Juni.

Vor Uns Notar Frank Molitor, mit Amtssitz in Bad Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft WELLS LIMITED, mit Sitz in Tortola, P.O. Box 3186, British Virgin Islands, hier vertreten durch ihren Direktor, Herr Jean-Pierre Higuët, licencié en droit, wohnhaft in Braine-Le-Château (Belgien).
- 2) Herr Stéphane Biver, Privatbeamter, wohnhaft zu Sélange (Belgien).

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LERBACH FINANZ AG gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen, kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen Unternehmen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonstwie. Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpapenten, sowie die Verwertung dieser Patente. Die Gesellschaft kann den Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, jedwede Mitarbeit, Darlehen, Vorschüsse und Sicherheiten bewilligen. Sie wird alle Massnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren und und kann alle irgendwelchen Handlungen tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar in Verbindung mit ihrem Gesellschaftszweck stehen oder diesem nützlich sind, unter der Bedingung dass diese im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften bleiben.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das genehmigte Kapital wird auf zwanzig Millionen Luxemburger Franken (20.000.000,- LUF) festgesetzt, eingeteilt in zwanzigtausend (20.000) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Das gezeichnete und das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren von heute angerechnet das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden, so wie dies durch den Verwaltungsrat bestimmt werden wird. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Aktien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnung der neu auszugebenden Aktien und deren Einzahlung, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen und in einer notariellen Urkunde diesen Artikel der neuen Situation anzupassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

**Art. 9.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Juni jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 12.** Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

**Art. 13.** Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zubenutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

**Art. 14.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1996.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 1997.

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft WELLS LIMITED, vorgeannt, eintausendzweihundertneunundvierzig Aktien . . . . .	1.249
2. Herr Stéphane Biver, vorgeannt, eine Aktie . . . . .	1
Total: eintausendzweihundertfünfzig Aktien . . . . .	1.250

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr sechzigtausend Luxemburger Franken (60.000,- LUF). Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

#### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1). Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Herr Jean-Pierre Higuët, licencié en droit, wohnhaft in Braine-Le-Château (Belgien);
- b) Herr Stéphane Biver, Privatbeamter, wohnhaft in Sélange (Belgien);
- c) Herr Alexander Helm, Privatbeamter, wohnhaft in Wolkrange (Belgien).

#### *Zweiter Beschluß*

Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Marc Muller, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

#### *Dritter Beschluß*

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2000 befindet.

#### *Vierter Beschluß*

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1882 Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

#### *Fünfter Beschluß*

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer französischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem französischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### Es folgt die französische Übersetzung des vorstehenden Textes:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société WELLS LIMITED, établie et ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3186, British Virgin Islands, ici représentée par son directeur Monsieur Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, demeurant à Braine-Le-Château (Belgique).

2.- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée: LERBACH FINANZ AG.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties et enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, donnant chacune droit à une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital ainsi que de faire adapter par-devant notaire le présent article à la nouvelle situation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1997.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La susdite société WELLS LIMITED, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Monsieur Stéphane Biver, susdit, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, demeurant à Braine-Le-Château (Belgique).

2.- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).

3.- Monsieur Alexander Helm, employé privé, demeurant à Volkrange (Belgique).

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'an 2000.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) avec tous pouvoirs pour engager la société pas sa (leur) seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en allemand, suivis d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, la version allemande fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Higuët, S. Biver, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 11 juin 1996, vol. 458, fol. 66, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 1996.

F. Molitor.

(21125/223/278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

### **MARKET CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

#### STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixth of June.

Before Us Maître Frank Molitor, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- WELLS LIMITED, having its registered office in Tortola, P.O. Box 3186, British Virgin Islands, here represented by its sole director Mr Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, residing in Braine-Le-Château ((Belgium).

2.- Mr Jean-Pierre Higuët, prenamed.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title MARKET CONSULTING S.A.

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake, in Luxembourg or abroad, any activities in the field of market surveys and consultations, as well as any industrial, commercial and financial activities which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

The company may also take participating interest by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

However, the company will not take advantage of the Acte of 31st July 1929 regarding holding companies.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one Million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The authorized capital is fixed at twenty Million Luxembourg francs (20,000,000.- LUF), divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years as of the date of incorporation, to increase in one or several times this capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for, sold and issued in the form of new shares, with or without an issue premium, as the Board of Directors

may determine. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital and to adapt by authentic deed the present article to such an increase.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on the first of January and closes on the thirty-first of December.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Tuesday of the month of June at 10.00 a.m. at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory dispositions*

- 1) The first annual general meeting of shareholders will be held in 1997.
- 2) The first accounting year will begin today and will end on 31st of December 1996.

#### *Subscription*

The capital has been subscribed as follows:

1. WELLS LIMITED, one thousand two hundred and forty-nine shares . . . . .	1,249
2. Mr Jean-Pierre Higuët, prenamed, one share . . . . .	1
	1,250
Total: one thousand two hundred and fifty shares . . . . .	1,250

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of one Million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about sixty-five thousand Luxembourg Francs (65,000.- LUF).

#### *Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity:

#### *First resolved*

The number of Directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

The following are appointed Directors:

1. Mr Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, residing at Braine-Le-Château (Belgium).
2. Mr Stéphane Biver, employee, residing in Sélange (Belgium).
3. Mr Alexander Helm, employee, residing in Wolkrange (Belgium).

*Second resolved*

Is elected as auditor:

Mr Marc Muller, chartered-accountant, residing in Luxembourg.

*Third resolved*

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 1996.

*Fourth resolved*

The address of the company is fixed at L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

*Fifth resolved*

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit traduction française du texte ci-dessus:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- WELLS LIMITED, avec siège social à Tortola, P.O Box 3186, British Virgin Islands, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, demeurant à Braine-Le-Château (Belgique).

2.- Monsieur Jean-Pierre Higuët, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée MARKET CONSULTING SA.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi a Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations commerciales, de consultance et d'études, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension et de développement.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet analogue ou similaire au sien et qui soit de nature à favoriser son développement ou constituant pour elle une source ou un débouché.

Toutefois, la société ne tombera pas dans le champs d'application de la loi du 31 juillet 1929 relative aux sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix du propriétaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital et de faire mettre, par acte authentique, le présent article en conformité avec cette augmentation du capital ainsi que de faire adapter par-devant notaire le présent article à la nouvelle situation.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 1996.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1997.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- WELLS LIMITED, susdite, mille deux cent quarante-neuf actions . . . . .	1.249
2.- Monsieur Jean-Pierre Higuët, prénommé, une action . . . . .	1
<b>Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .</b>	<b>1.250</b>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Higuët, Licencié en droit, demeurant à Braine-Le-Château (Belgique).
- 2.- Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à Sélange (Belgique).
- 3.- Monsieur Alexander Helm, employé privé, demeurant à Wolkrange (Belgique).

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'année 1996.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société pas sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Higuët et F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 11 juin 1996, vol. 458, fol. 66, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 1996.

F. Molitor.

(21126/223/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**MEESPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue A. Jans.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MEESPIERSON INTERNATIONAL AG, société anonyme, ayant son siège social à Zug (Suisse), ici représentée par Monsieur Servaas L.M. Houtakkers, directeur, demeurant à B-2970 S'Gravenwezel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 10 juin 1996, ci-annexée;
2. Monsieur Georges A.J. Van Bers, directeur, demeurant à CH-6330 Sham, 1, Seetrasse, ici représenté par Monsieur Servaas L.M. Houtakkers, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 10 juin 1996, ci-annexée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEESPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront

imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le troisième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société, MEESPIERSON INTERNATIONAL AG, Zug, prénommée, mille deux cent quarante-neuf actions 1.249

2) Monsieur G.A.J. Van Bers, prénommé, une action . . . . . 1

Total: mille deux cent cinquante actions . . . . . 1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (55.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

1) La société, MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans;

2) Monsieur Hans De Graaf, directeur, demeurant à L-8271 Mamer, 20, rue J.-P. Wilhelm;

3) Monsieur Servaas L.M. Houtakkers, directeur, demeurant à B-2970 S'-Gravenwezel, 5, Begoniaalaan.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- ERNST & YOUNG GROUP, ayant son siège social à L-1359 Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

5) Le siège social est fixé à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.L.M. Houtakkers, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 1996, vol. 91S, fol. 47, case 4. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1996.

F. Baden.

(21127/200/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.

**O.G. CONSULT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six juin.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. - Monsieur Jean-François Goies, employé, demeurant à Huy-Tihange (Belgique), 33/1, rue Batti Gérard,

2. - Monsieur Olivier Jean Edmond Goies, consultant, demeurant à Hamme-Mille/Beauvechain (Belgique), 19, rue de Valduc,

3. - Monsieur Eric Jean-Claude Michel Oscar Ghislain Flausch, consultant, demeurant à Ixelles/Bruxelles (Belgique), 101, avenue de l'Université, boîte 7.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée O.G. CONSULT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Remich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société a son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, l'exploitation, à titre principal ou accessoire:

- a) d'un bureau d'études en matière commerciale, fiscale, sociale, financière et administrative;
- b) d'un bureau de conseil en organisation, management et gestion de société commerciale;
- c) d'une agence immobilière se livrant à des activités de négociations immobilières sensu lato, et notamment l'achat, la vente, la location, la gestion d'immeubles et de propriétés foncières.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apports, de souscriptions, d'interventions financières, ou par tout autre mode, dans toute société ou entreprise ayant, en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel, dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - par Monsieur Jean-François Goies, susdit, sept cent cinquante actions . . . . .	750
2. - par Monsieur Olivier Goies, susdit, deux cent cinquante actions . . . . .	250
3. - par Monsieur Eric Flausch, susdit, deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: mille deux cent cinquante action . . . . .	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de vingt-cinq virgule six (25,6%) pour cent de sorte que la somme de trois cent vingt mille francs luxembourgeois (320.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,-LUF).

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. - Monsieur Jean-François Goies, employé, demeurant à Huy-Tihange (Belgique), 33/1, rue Batti Gérard,
2. - Monsieur Olivier Goies, consultant, demeurant à Hamme-Mille/Beauvechain (Belgique), 19, rue de Valduc,
3. - Monsieur Eric Flausch, consultant, demeurant à Ixelles/Bruxelles (Belgique), 101, avenue de l'Université, boîte 7.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Claude Manette, gérant de société, demeurant à Maillen (Belgique), 2, rue du Tailfer.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'an 1996.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-5573 Remich, 4, Montée Saint Urbain.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont désigné comme administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière, Monsieur Olivier Jean Edmond Goies, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Goies, J. E. Goies, E. Flausch, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 11 juin 1996, vol. 458, fol. 66, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 1996.

F. Molitor.

(21129/223/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 1996.